



# Conditions Générales de Vente appliquées à la formation professionnelle

## Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles HAMILTON HOUSE, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de HAMILTON HOUSE, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur) et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de HAMILTON HOUSE et même si HAMILTON HOUSE n'exprime pas son désaccord. Les dérogations acceptées par HAMILTON HOUSE à l'occasion d'une commande n'engagent HAMILTON HOUSE que pour cette commande.

HAMILTON HOUSE peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

## Commande

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site <u>moncomptedeformation</u>, soit sur le site <u>www.hamilton-house.fr</u> soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide de la convention signée par LE CLIENT et HAMILTON HOUSE, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

## Prix

Les prix sont indiqués sur le site internet de HAMILTON HOUSE, dans le catalogue de formation en ligne de HAMILTON HOUSE (publié sur moncompteformation.fr), sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. Ils sont valables pendant 12 MOIS (6) à dater de la proposition faite au CLIENT.

Ils sont communiqués hors taxes et sont exonérés de TVA dans le cadre de la formation professionnelle continue /développement de compétences professionnelles.

## Facturation et règlement

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT ou déposée sur le portail dédié de l'administration ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à la HAMILTON HOUSE avant le début de la formation. Par exemple :

- A la caisse des dépôts et consignation, dans le cadre d'un financement CPF (Portail CPF)
- A l'OPCO dans le cadre d'un financement pur un travailleur indépendant ou une entreprise,
- A l'entreprise, dans le cadre d'un plan de formation

En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, HAMILTON HOUSE facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Toute formation commencée est due en totalité et doit obligatoirement être validée par une certification comme décrite dans notre catalogue de formation et dans la convention.

Les factures seront réglées :

- Par chèque bancaire à l'ordre de HAMILTON HOUSE adressé à : HAMILTON HOUSE, 345 cours du Maréchal Gallieni, 33400 TALENCE.
- Par virement à notre compte bancaire :

Banque : Crédit Agricole Aquitaine Titulaire du compte : HAMILTON HOUSE

Domiciliation: Pessac

IBAN: FR76 1330 6000 4605 2777 1000 093

**BIC: AGRIFRPP833** 

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

#### Convocation

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est <u>adressée par mail</u> au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation.

HAMILTON HOUSE ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### **Annulation par le CLIENT**

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

- a) <u>Cours individuels.</u> Toute séance prévue qui ne pourrait se tenir du fait du client et pour laquelle l'intervenant et HAMILTON HOUSE n'auraient pas été prévenus au moins 48h à l'avance donnera lieu à une facturation complète. Toute séance qui ne pourrait se tenir du fait de l'intervenant, pourra être reportée selon les disponibilités du client et de l'intervenant.
- b) <u>Cours en binôme</u>. Un calendrier est négocié en groupe en début de cycle pour éviter des absences. Cependant, une certaine souplesse est tolérée si à 7 jours d'un changement de la disponibilité du client, une annulation est négociée ensemble en cours et ajouté en fin de cycle.
- c) En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 15 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées à l'annexe, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action.
- d) Toute modification de la présente n'est possible qu'avec l'accord des deux parties signataires.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

Si le CLIENT est une entreprise, elle a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à une formation par un autre participant de l'entreprise en informant préalablement HAMILTON HOUSE (sous réserve du respect de la procédure d'entrée en formation : test de positionnement, entretien préalable).

# **Annulation par HAMILTON HOUSE**

Pour toutes les formations, HAMILTON HOUSE se réserve le droit de changer d'intervenants, de modalité (présentiel ou télé présentiel), de lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

HAMILTON HOUSE se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure\* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

## \* Force majeure

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, attentats, guerre et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté HAMILTON HOUSE ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

### Responsabilités

HAMILTON HOUSE ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

## Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont HAMILTON HOUSE ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) les dites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

## Protection des données à caractère personnel

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que HAMILTON HOUSE en tant qu'Organisme de Formation et en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données concernant le CLIENT et/ou le stagiaire à des fins de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des stagiaires, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à HAMILTON HOUSE et aux services habilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale soit 3 ans après le dernier contact avec le CLIENT et/ou le stagiaire, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le CLIENT et/ou le stagiaire pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de notre Délégué à la protection des données contact@hamilton-house.fr, ou à l'adresse postale 345 cours du Maréchal Gallieni, 33400 TALENCE ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Le CLIENT et/ou le stagiaire pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

#### **Droits d'auteur**

HAMILTON HOUSE fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Les dits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

## Droit applicable et compétence juridictionnelle

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre HAMILTON HOUSE et le CLIENT.

Date de mise à jour : Mars 2022